



Conseil scientifique de l’Institut CNRS Biologie Recommandation

Relative à l’expérimentation animale

L’expérimentation animale a concerné en 2022 en France environ deux millions d’animaux, qui étaient pour trois quarts des souris, rats et autres rongeurs. Ce chiffre marque une baisse de 4,9% par rapport à 2021, reflétant les efforts constants des biologistes pour réduire ce nombre malgré des projets de recherche en nombre croissant. Ces animaux ont été étudiés pour 39% d’entre eux dans des projets de recherche fondamentale, et pour 47% dans des recherches appliquées ou dans le cadre d’études toxicologiques et réglementaires, indispensables à l’anticipation d’éventuels effets délétères sur l’être humain.

A l’heure d’une recrudescence et d’un renforcement des moyens de désinformation et des discours hostiles à l’expérimentation animale, émanant tant de groupes activistes que de responsables politiques régionaux ou nationaux, le Conseil Scientifique de l’Institut CNRS Biologie s’inquiète de l’impact sociétal de telles positions, révélé par une régression continue du soutien de la population française à l’expérimentation animale (voir pour exemple le sondage IPSOS/GIRCOR 2023).

Dans le but de défendre les recherches utilisant l’expérimentation animale et l’ensemble des personnels impliqués auprès du grand public, des décideurs politiques et de la communauté scientifique au sens large, le CSI appelle la direction du CNRS et de l’Institut CNRS Biologie à agir sur les points suivants :

- Organiser une communication accessible à tous et transparente sur les sites internet institutionnels du CNRS et de l’Institut CNRS Biologie afin d’expliquer : (i) la nécessité du recours à l’expérimentation animale pour le développement de nouvelles biotechnologies et biothérapies et l’acquisition des savoirs fondamentaux ; (ii) les contraintes réglementaires existantes pour réaliser ce type d’expérimentations ; (iii) l’attention portée par l’ensemble des personnels impliqués au respect de ces règles et au bien-être animal ;
- S’assurer que le CNRS et l’ensemble des Instituts du CNRS portent d’une même voix la défense et la nécessité de l’expérimentation animale dans les projets de recherche ;
- Renforcer les moyens financiers et humains du Bureau éthique et modèles animaux (BEA) du CNRS et du *Groupe Interprofessionnel de Réflexion et de Communication sur la Recherche* (GIRCOR), dont les actions sont de première importance pour déconstruire les idées reçues et la désinformation issue des groupes activistes et autres parties prenantes ;
- Au-delà de l’action du BEA CNRS et du GIRCOR, mobiliser les ressources du CNRS et des délégations régionales en termes de communication pour porter cette cause auprès des étudiants, du personnel de la recherche, du grand public, de nos responsables administratifs et politiques.

Plus concrètement, il pourrait s’agir entre autres de :

- Améliorer la visibilité, sur des pages dédiées des sites internet institutionnels, des contenus déjà existants issus des travaux du BEA CNRS et du GIRCOR comme des

- visites virtuelles d'installations, des retours d'expériences de visites de personnels politiques dans ces installations... ;
- Assurer une veille des réseaux sociaux et de la presse afin de réagir rapidement aux posts ou articles publiés, en créant de nouveaux contenus en réponse et/ou en orientant les lecteurs vers les pages internet mentionnées ci-dessus ;
 - Adopter une démarche proactive d'information transparente, notamment sur les réseaux sociaux consultés par le jeune public, en créant des contenus en concertation avec des chercheurs spécialisés du domaine, des experts en communication ainsi que toutes les parties prenantes (e.g. vétérinaires, médecins, patients, entreprises, enseignants du secondaire et du supérieur).

Au contraire d'une position consistant à ne pas communiquer ou uniquement défensivement, seule une communication proactive sur l'utilité de l'expérimentation animale dans les projets de recherche et son encadrement permettra de gagner l'adhésion du grand public et des responsables à ce modèle indispensable aux avancées scientifiques et médicales.

Pascal THEROND
Président du CSI CNRS Biologie

Recommandation adoptée le 5 Mai 2025 :
20 votants : 20 oui, 0 non et 0 abstention.

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. André Le BIVIC, directeur du l'Institut CNRS Biologie.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'instituts.
- Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'Instituts du CNRS.